

Séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Frédéric, tenue le 4 avril 2022, à 19 h 30, à la salle du conseil, situé au 850, rue de l'hôtel de ville à Saint-Frédéric.

Sont présents madame la mairesse Micheline Grenier, les conseillères Johanne Giguère et Sylvie Couture ainsi que les conseillers Francis Paré, Harold Gilbert, Jacques Berthiaume et Yvan Nadeau, tous formants quorum sous la présidence de madame la mairesse.

Cathy Poulin fait fonction de secrétaire.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'assemblée est ouverte par un moment de réflexion.

2022-04-1485

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Jacques Berthiaume et résolu :

D'adopter l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2022-04-1486

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MARS 2022

Il est proposé par Johanne Giguère et résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mars 2022.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2022-04-1487

COMPTES À PAYER

Il est proposé par Yvan Nadeau et résolu :

Que la secrétaire-trésorière soit autorisée à payer les comptes pour un montant de 108 033.75\$ (chèques numéro 21 187 à 21 197 + dépôts directs numéro 1 455 à 1 483 + virements du 9 au 29 mars 2022).

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2022-04-1488

RÈGLEMENT 372-22 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 297-15

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Frédéric est assujettie aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QU'il y a une demande grandissante pour les bâtiments multifamiliaux dans le périmètre urbain de la municipalité;

ATTENDU QUE la municipalité avait créé la zone M-85 afin d'y accueillir uniquement des usages commerciaux et industriels;

ATTENDU QUE devant cette hausse la municipalité de Saint-Frédéric souhaite permettre l'implantation d'usages résidentiels de haute densité sur une partie de la zone M-85;

ATTENDU QUE le Schéma d'Aménagement et de Développement Révisé (SADR) de la MRC autorise les usages d'habitation dans l'affectation urbaine;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite ajuster la hauteur maximale ainsi que le nombre maximal de logements par bâtiment de la Rm-61 dans un souci d'uniformité avec le reste du développement de la rue Lehoux;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite aussi modifier d'autres dispositions pour s'adapter aux nouvelles réalités de son territoire;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné conformément à la Loi lors de la séance du 7 février 2022;

ATTENDU QU'un premier projet de règlement a été adopté conformément à la Loi lors de la séance du 7 février 2022;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation a été tenue conformément à la Loi le 7 mars 2022;

ATTENDU QU'un second projet de règlement a été adopté conformément à la Loi lors de la séance du 7 mars 2022;

En conséquence, il est proposé par Sylvie Couture et résolu :

QUE la municipalité de Saint-Frédéric décrète et adopte, par résolution, le règlement numéro 372-22 modifiant le règlement de zonage numéro 297-15;

QUE le règlement 372-22 pouvant être consulté sur les heures d'ouverture du bureau municipal, est comme s'il était ici au long récit.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

AVIS DE MOTION ET PROJET DE RÈGLEMENT 374-22 AMENDANT LE RÈGLEMENT 344-19 SUR LES COMPTEURS D'EAU

Monsieur Francis Paré, conseiller, par la présente :

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement 374-22 amendant le règlement 344-19 sur les compteurs d'eau;
- dépose le projet de règlement numéro 374-22 qui vient amender le règlement 344-19 sur les compteurs d'eau qui a pour but d'ajouter l'obligation à tout immeuble résidentiel, construit après l'entrée en vigueur du règlement 344-19, à être muni d'un compteur d'eau.

2022-04-1489

ACCEPTATION DE LA SOUMISSION DE CONSTRUCTIONS RICHARD CLICHE POUR LA RÉFECTION DE LA TOITURE DU GARAGE MUNICIPAL

ATTENDU QUE la toiture du garage municipal n'a pas été refaite depuis la construction de celui-ci;

ATTENDU QUE la toiture coule depuis un moment;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Frédéric a reçu la confirmation d'une aide financière au montant de 97 963\$ de la subvention PRABAM qui sert à la réfection de bâtiments municipaux;

En conséquence, il est proposé par Francis Paré et résolu :

D'accepter la soumission de Constructions Richard Cliche au montant de 35 205.99\$ plus taxes datée du 11 mars 2022;

QUE cette dépense soit assumée en entier par la subvention PRABAM.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

PROJET D'AUGMENTATION DE LA CAPACITÉ DE TRAITEMENT DE LA STATION D'ÉPURATION

2022-04-1490

Acceptation de la solution Kamak et autorisation à procéder à un avis d'intention

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Frédéric a donné un mandat à Stantec pour l'étude de solutions pour l'augmentation de la capacité de traitement de la station d'épuration;

ATTENDU QUE Stantec a déposé son étude de solutions dans laquelle quatre solutions sont analysées;

ATTENDU QUE cette étude tient compte des coûts de construction ainsi que des coûts d'entretien de toutes les solutions proposées;

ATTENDU QUE la technologie de type KAMAK de Bionest est celle présentant les coûts les moins élevés, et est la seule solution pouvant se faire par phases;

ATTENDU QUE les ingénieurs de Stantec en charge de cette étude recommandent au conseil de privilégier la technologie KAMAK;

ATTENDU QUE la compagnie Bionest est la seule à offrir ce type de technologie;

En conséquence, il est proposé par Sylvie Couture et résolu :

QUE le conseil accepte la technologie de type KAMAK de Bionest;

QUE le conseil autorise la directrice générale à procéder à un avis d'intention sur SEAO pour l'achat de la technologie de type KAMAK.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2022-04-1491

Appel d'offres public pour la confection des plans et devis et la surveillance des travaux - Augmentation de la capacité de traitement de la station d'épuration

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Frédéric a donné un mandat à Stantec pour l'étude de solutions pour l'augmentation de la capacité de traitement de la station d'épuration;

ATTENDU QUE Stantec a déposé son étude de solutions dans laquelle quatre solutions ont été analysées;

ATTENDU QUE le conseil a choisi la technologie de type KAMAK de Bionest;

ATTENDU QUE la prochaine étape consiste à la confection des plans et devis pour l'implantation de cette technologie visant à augmenter la capacité de traitement de la station d'épuration;

ATTENDU QUE le mandat de surveillance des travaux sera donné en même temps que celui pour la confection des plans et devis;

En conséquence, il est proposé par Johanne Giguère et résolu :

QUE le conseil autorise la directrice générale à procéder à un appel d'offres public de services professionnels sur SEAO pour la réalisation des plans et devis, et la surveillance des travaux pour le projet d'augmentation de la capacité de traitement de la station d'épuration;

QUE le choix des personnes faisant partie du comité de sélection soit fait par la directrice générale.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2022-04-1492

DEMANDE D'ANNEXION DE LA PART DE LA MUNICIPALITÉ DE TRING-JONCTION

ATTENDU QUE le conseil municipal de Tring-Jonction a déposé une demande d'annexion le 12 avril 2021;

ATTENDU QUE cette demande consistait à annexer la propriété du 151, rue Principale à la municipalité de Saint-Frédéric, et à annexer la propriété du 332, rue Gagnon à la municipalité de Tring-Jonction;

ATTENDU QUE le conseil municipal de Saint-Frédéric ne voit aucune raison valable, et aucun avantage à cette demande d'annexion;

En conséquence, il est proposé par Harold Gilbert et résolu :

DE rejeter la demande d'annexion présentée par la municipalité de Tring-Jonction.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

RAPPORT DES COMITÉS

Loisirs

Fête nationale du Québec

Les citoyens sont informés que les loisirs tiendront une fête nationale le 23 juin dans le parc municipal. Il y aura un chansonnier, des jeux gonflables, un feu de joie et des feux d'artifice.

Culture et embellissement

Jardinières

Comme par les années passées, des jardinières seront installées le long de la Route 112.

CORRESPONDANCE

2022-04-1493

Demande de commandite - Club Lions

Il est proposé par Yvan Nadeau et résolu :

QUE la municipalité de Saint-Frédéric commandite le club Lions de Tring-Jonction, Saint-Frédéric, Saint-Jules et Saint-Séverin dans le cadre de leur souper-bénéfice 2022 pour une valeur de 150\$, soit en leur offrant la location de la salle gratuitement.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Un citoyen du rang St-Pierre se plaint du bruit causé par le passage des véhicules tout-terrain. Celui-ci mentionne ne pas vouloir leur bloquer l'accès, mais il demande au conseil si des actions pouvaient être entreprises afin de faire diminuer la vitesse à laquelle ces véhicules circulent. Le conseil avisera la policière attitrée à la municipalité de cette problématique.

VARIA

Rien à ajouter.

2022-04-1494

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Jacques Berthiaume et résolu :

De lever l'assemblée à 20h00.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

Mairesse

Directrice générale